

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 3 (1867)
Heft: 12

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

LAUSANNE

15 JUIN 1867

3^e année.

N^o 12.



L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

et paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

PRIX D'ABONNEMENT : Pour toute la Suisse, 5 francs par an; pour l'étranger, le port en sus. — Prix du numéro, 50 cent. — PRIX DES ANNONCES : 20 cent. la ligne ou son espace. Les lettres et envois doivent être affranchis.

Il sera donné un compte-rendu de tout ouvrage dont la rédaction recevra un exemplaire. Les réclamations concernant l'administration et l'expédition du journal doivent être adressées à M. Estoppey, gérant de l'ÉDUCATEUR, à Lausanne, et tout ce qui regarde la rédaction, y compris les journaux d'échange, à M. le professeur Daquet, à Neuchâtel.

SOMMAIRE. Manuel de pédagogie (suite). — Situation actuelle des pères vis-à-vis de leurs enfants. — Musique populaire (suite). Intérêts de la société (Exposition universelle). — Circulaire du comité cantonal vaudois. — Chronique bibliographique (Le Globe). — Chronique scolaire. — Souscription Corboud. — Petite correspondance.

MANUEL DE PÉDAGOGIE OU D'ÉDUCATION

CHAPITRE VI

Art de l'Enseignement ou Didactique. — Didactique spéciale.

(Suite.)

§ 71. *Composition.* — La composition est une des parties les plus difficiles de l'enseignement de la langue. Pendant longtemps cependant cet enseignement n'a été soumis à aucune règle fixe, mais abandonné complètement au hasard des circonstances. Pas de cadre tracé pour les exercices de rédaction, pas de point de départ déterminé, aucune progression, enfin aucun système.

Beaucoup d'instituteurs se bornaient à donner un sujet sans canevas déterminé, d'autres donnaient le canevas d'un sujet que la plupart des élèves du cours le plus avancé étaient incapables de remplir. D'autres maîtres, enfin, remarquant peu d'idées chez leurs élèves et une indigence plus grande d'expressions pour exprimer celles qu'ils avaient, avaient recours au procédé suivant : ils lisaient plusieurs fois à leurs élèves le morceau qu'ils voulaient leur faire reproduire.

Ce procédé, quelque mécanique qu'il paraisse au premier abord, a cependant sa valeur et son utilité, lorsqu'il s'adresse à des enfants qui n'ont pas le développement nécessaire pour exprimer leurs idées. Mais il est évident qu'il ne peut suffire aux besoins intellectuels de jeunes esprits. La nécessité d'une méthode plus appropriée à la spontanéité, à la forme intellectuelle et libre de l'esprit humain s'est fait sentir et a donné naissance à plusieurs essais très ingénieux pour tirer la composition du fond même de l'enfant, au lieu de la lui inoculer en quelque sorte comme une chose étrangère à sa nature. L'esprit humain, en effet, n'est pas un vase vide que la tâche de l'instituteur consisterait à remplir. C'est plutôt une source vive où l'eau jaillit du rocher avec abondance, sous la baguette du maître, lorsque toutefois l'on n'a pas à faire à des rochers arides ou à un sol stérile. C'est là ce qu'on pourrait nommer la méthode *génétique* ou de génération, parce qu'elle prend l'enfant à la formation même de sa pensée, de sa raison, pour le conduire progressivement à la manifestation pleine et entière de cette pensée par la parole écrite.

Parmi les essais tentés dans la Suisse française pour arriver à cet enseignement naturel et normal de la composition, on peut citer celui de M. Favey, de Vevey, dont quelques spécimens ont paru dans *l'Éducateur*. Mais bien que ces fragments suffisent pour faire connaître le système, la publication de l'ouvrage entier est nécessaire pour en généraliser l'application.

Les manuels de composition de MM. Barreau et Michel, destinés aux études moyennes, ne se sont pas proposé ce développement *génétique*. Il fait, au contraire, l'objet capital de l'ouvrage publié en Belgique par M. le professeur Chappuset-Piron, sous le titre de : Cours théorique et pratique de composition et d'analyse littéraire. Ce cours renferme 2000 sujets d'exercice, qui commencent par

des exercices oraux sur certaines pensées générales et communes, comme par exemple : « le printemps est une des quatre saisons de l'année. » Cette pensée sur chaque mot est suivie d'un autre exercice où l'on exprime deux pensées sur un mot, comme : « le temps fuit avec une rapidité effrayante. Le temps est de l'argent, disent les Anglais, et ils ont raison. » — Plus tard, l'enfant sera appelé à présenter trois pensées sur un mot. Mais ces pensées, isolées jusqu'ici, ont besoin d'être reliées les unes aux autres par ces formes du discours qu'on appelle *transitions* et qui constituent une des premières difficultés de l'art d'écrire. Ainsi dans cette phrase : « une bonne nouvelle nous comble de joie, — une mauvaise nouvelle nous attriste et nous abat, » il faut apprendre à l'enfant à chercher la transition convenable, qu'avec un peu de réflexion il trouvera aisément dans le mot *mais*. Dans la phrase suivante : « l'animal n'a que des appétits matériels, — quelques animaux sont remarquables par leur force et leur grandeur. » La transition est plus difficile à trouver, parce que le rapport est beaucoup plus complexe; on pourra dire par exemple : « Si quelques animaux sont remarquables par leur force et leur grandeur, il n'en est pas moins vrai qu'ils n'ont que des appétits matériels. » Des exercices pareils fréquemment répétés et préparés chaque fois *par des exercices oraux* finiront par rompre les élèves à la connaissance des liaisons du style.

L'ouvrage de M. Chappuset-Piron comprend trois genres de composition : la rédaction, la description, et la narration. Il unit les préceptes du style et de la composition à la méthode d'invention, qui fait le fond de son manuel. Mais cette rhétorique-là laisse beaucoup à désirer, et au point de vue élémentaire le livre gagnerait à être circonscrit à l'application de cette méthode, qui est la partie originale du manuel.

Au reste, cette méthode génétique avait déjà été employée bien avant M. Chappuset-Piron par le P. Girard dans son cours de langue, où, comme nous l'avons dit plus haut, toutes les parties de l'enseignement de la langue marchent de pair. Nulle part le développement de l'expression n'est mieux lié et fondu en quelque sorte avec le tissu de la pensée.

Des esquisses de composition en divers genres (lettres familières,

narrations, descriptions, dialogues, discours) complètent et couronnent le travail commencé avec l'étude de la proposition simple et offrent une grande richesse de sujets.

Dans l'enseignement de la composition, il ne faut négliger aucun moyen d'amener l'enfant à rendre compte de ses impressions propres. Le maître saisira avec empressement toutes les occasions de faire rendre compte à l'élève de ce qu'il a vu de ses propres yeux, entendu de ses propres oreilles, parce que c'est dans des exercices de ce genre que se développera son intelligence, que se formera son jugement et que se décèlera le plus sa spontanéité.

(A suivre.)

A. DAGUET.

Situation actuelle des pères vis-à-vis de leurs enfants

D'APRÈS M. LEGOUVÉ

(Fragments de leçons professées récemment à Paris.)

Lausanne, mai 1867.

Dans un cours qu'il vient de professer au Collège de France et qui a attiré un concours immense d'auditeurs, M. Legouvé, de l'Académie française, a émis sur les questions d'éducation qui rentrent dans le cadre de l'*Educateur* des idées sensiblement différentes de celles qui ont généralement cours parmi nous. Comme il y aurait, ce me semble, utilité et intérêt à ce que ces idées fussent sérieusement examinées dans votre journal, j'ai pris la liberté de vous en communiquer le résumé, en priant vos honorables collaborateurs de vouloir bien se livrer sur ce sujet à une étude que des travaux trop multipliés m'empêchent, à mon grand regret, d'aborder moi-même.

A. VULLIET, directeur de l'école supérieure.

« Certainement il était plus facile d'être père autrefois qu'aujourd'hui ; gouverner sa famille de derrière un nuage, à la façon des dieux de l'Olympe, n'en sortir qu'à certains moments, dans l'appareil de la toute puissance et de la majesté, préparée à loisir, tout cela composait un rôle de père absolu plus aisé, plus commode que le dur métier des pères d'aujourd'hui. Aujourd'hui nous sommes des pères constitutionnels, avec cette aggravation que nous n'avons pas de ministres responsables. Toutes nos paroles tous nos actes sont scruté comme des dépenses du budget ; la tribune où l'on nous interpelle... tout haut ou tout bas, se dresse dans chaque coin de notre appartement, et notre inamovibilité ne nous met à l'abri ni du contrôle, ni des reproches, ni de la mise en accusation.

..... Certes, une telle souveraineté est d'un exercice très difficile ; mais que ce rôle soit moins beau, moins en rapport avec le caractère sacré du père, voilà ce que je nie ! Si, comme j'en suis convaincu, la sainteté d'un emploi se mesure à l'étendue des devoirs qu'il impose et des vertus qu'il exige, si Dieu aime pour l'homme et si l'homme doit aimer pour lui-même les routes ardues et étroites, car ce sont celles qui montent, comment prétendre que la paternité moderne soit inférieure à la paternité antique ? L'une supposait la vertu du père, l'autre la commande, et par un admirable retour, la facilite en la commandant.

Ne comprenez-vous pas tout ce qu'il y a d'énergiquement salutaire dans ce mot : « *Nos enfants nous jugent !* » Quel frein contre le mal ! quelle excitation au bien ! On peut prendre son parti sur ses défauts quand il ne nuisent qu'à nous ; mais comment consentir au mal le jour où l'on croit que par son exemple on corromprait l'âme ou qu'on perdrait la tendresse de ces êtres si chers ? Quels utiles témoins que ces innocents visages, qu'attristeraient et terniraient toutes paroles mauvaises sorties de notre bouche, toute action blâmable échappée de notre cœur ! Ce n'est donc pas seulement le changement des lois, c'est le changement des mœurs qu'il faut bénir, c'est le changement des mœurs qu'il faut admirer ! Oh ! croyez-moi, quand le père aura grandi dans le fécond apprentissage de ce rôle de père, quand au lieu d'être sacré seulement par son titre, il le sera par sa vertu, quand il aura conquis, à force d'être connu, ce respect qu'il n'inspirait souvent jadis qu'à force d'être ignoré, alors son autorité sera d'autant plus inébranlable que, se reposant sur la vérité et non plus sur la fiction, elle n'aura rien à craindre désormais ni du contrôle, ni du temps, ni des tristes découvertes qu'il amène. Les anciens disaient : le respect s'augmente par le lointain ; je renverse la maxime et, l'appliquant à la famille moderne, je dis : que le respect s'accroisse par le rapprochement ?

..... Vivant, jour à jour et heure à heure, cette vie de famille que la société moderne nous a faite, nous heurtant à toutes ses difficultés, souffrant de tous ses inconvénients, blessés de la familiarité choquante de certains enfants, irrités de leur vanité *impostante*, indignés de la faiblesse de certains pères, nous ne voyons et ne pouvons voir ni la supériorité du principe de la famille moderne, ni tout le bien qu'il a toujours produit. Nous ressemblons à des voyageurs qui s'élèvent, à travers de sombres gorges de montagnes et d'après défilés, vers la cime noyée dans la pure lumière. Ils ne voient pas la cime, ils ne voient que le chemin ; s'ils s'aperçoivent qu'ils montent, c'est seulement à la lassitude de leurs membres et à la sueur qui ruisselle de leur front, et cependant ils montent, et cepen-

dant ils vont vers le soleil. Eh bien ! nous aussi nous y allons, et ce qui nous le prouve, c'est la parole qui est inscrite sur le drapeau de la famille moderne, le mot de *tendresse*.

Oui, pénétrez par la pensée dans ces familles où le progrès commence toujours, dans ces familles placées à mi-côte de la société, familles de magistrats, d'avocats, d'industriels, de savants, de professeurs, d'artistes, d'hommes de travail, et voyez tout ce que la tendresse y réalise déjà de bienfaits ! Voyez combien de pères y deviennent les précepteurs ou les aides des précepteurs de leurs enfants ! Voyez combien de mères s'associent aux études de leurs fils ! J'en connais plus d'une qui étudie le grec en cachette pour aider son fils à l'apprendre. Voyez enfin combien de parents font un état de la paternité !... Ou plutôt, non ! Rejetez tous ces exemples comme des exceptions, et venez entendre l'éloge de la tendresse d'une bouche que vous ne démentirez pas !... Ecoutez ce cri de douleur d'un des plus absolus et des plus illustres représentants du principe d'autorité, le terrible maréchal de Montluc.

Montluc avait un fils ; afin de mieux maintenir ce que Montaigne appelait un honnête respect, il ne lui avait jamais donné marque d'affection, il ne l'avait jamais embrassé. Ce jeune homme fut tué à 25 ans dans une escarmouche. A cette nouvelle partent de la bouche de son père ces amers regrets : « Ce pauvre garçon, disait-il, n'a rien vu de moy qu'une contenance refroidie et pleine de mépris ; il a emporté cette croyance, que je n'ay scieu ny l'aimer ny l'estimer selon son mérite. A qui garday-je à découvrir cette singulière affection que je luy portays dans son âme ? Etait-ce pas luy qui en devait avoir tout le plaisir et toute l'obligation ? Je me suis contraint et gehenné pour maintenir ce vain masque, et j'y ay perdu le plaisir de son commerce et de son affection, qu'il ne me peut ny avoir portée autrement que bien froide, n'ayant jamais reçu de moy que rudesse et façon tyrannique ! » Quelle condamnation de la famille d'autrefois ! Quelle éloquente revendication des droits de la bonne et simple nature contre toutes les fictions sociales !

Et qu'on ne mette pas au compte de la tendresse tant d'abus qui n'en proviennent point. Lorsqu'en son nom tant de parents sont faibles, aveugles, inconséquents, c'est que leur tendresse cesse d'être tendresse pour être aveuglément faiblesse et inconséquence... Jamais je ne comprendrai qu'on ne trouve pas tout dans une véritable tendresse, même la force de ne pas être tendre lorsqu'il le faut. Eh quoi ! si une pâleur subite passe sur le front de votre enfant, si un léger frisson de fièvre fait trembler ses membres, votre cœur jette un cri d'alarme, vous prévoyez d'avance la

maladie dans l'indisposition, vous courrez au remède, fût-il pénible; vous l'imposez, fût-il cruel, et, lorsqu'il s'agira de son cœur, de son intelligence, du véritable *lui* enfin, quand quelque défaut, quelque vice peut-être menacera de le perdre, vous n'aurez pas d'yeux pour le voir, d'énergie pour le combattre. Je vous le redis, c'est que vous n'aimez pas assez, c'est que vous ne savez pas aimer! Eh bien! à l'œuvre donc et faites l'éducation de votre tendresse. Cette éducation, en quoi consiste-t-elle? à cacher votre amour? non! à le contraindre? non! A le développer. En réalité, pourquoi aime-t-on mal ses enfants? parce qu'on n'aime en eux qu'une partie d'eux-mêmes ou qu'un moment de leur vie, le moment présent; ou bien parce qu'on s'aime, soi, en les aimant, c'est-à-dire qu'on recherche avant tout le plaisir personnel d'être aimé par eux. Et bien! débarrassez votre tendresse de ce qu'elle a d'égoïste, ne vous comptez plus pour rien, attachez votre sollicitude à tout leur être, à toute leur vie, aimez leur âme autant que leur corps, aimez leur avenir autant que leur joie du moment, et vous verrez votre affection s'épurer en grandissant, et vous verrez l'autorité même sortir de la tendresse, car c'est à elle que s'applique le beau mot de St-Paul: « Celui qui a la charité a tout. »

..... Oui, si réels que soient les défauts de la famille d'aujourd'hui, gardez-vous de jamais méconnaître la supériorité de son principe! Et si nous étions tentés de répudier ce principe à cause des excès qui naissent de son application, rappelons-nous l'admirable parole du vieux prince de Broglie. Il avait été condamné à mort par le tribunal révolutionnaire. Le jour de l'exécution, il demanda à voir son fils, le duc de Broglie actuel. L'enfant avait sept ans. Le prince le prit sur ses genoux et lui dit: « Mon enfant, on va couper la tête à ton père; mais ne te crois jamais autorisé, à cause de cela, à maudire ton pays ou à renier la liberté!..... »

MUSIQUE POPULAIRE

(Suite. — Voir n° 10)

N° 5. *Musique vocale et instrumentale.* — La musique vocale est produite par la voix chantante et l'instrumentale par les instruments de musique.

La musique vocale et instrumentale étant deux choses très distinctes, il convient d'adopter pour leur étude des signes différents

La voix, l'instrument par excellence, pouvant placer l'échelle musicale ou gamme à tous les degrés sans avoir à chaque fois un nouveau mécanisme à faire jouer, il est inutile ou plutôt nuisible de la forcer à adopter une infi-

nité de signes dont elle n'a que faire. Il faut donc porter toute notre attention à former l'oreille sûrement à connaître les rapports des sons entr'eux, et relativement à un point de départ fixé. Le système de notation chiffrée présenté par l'école Rousseau-Galin-Paris-Chevé, par sa simplicité et sa logique, est pour le moment seul capable d'arriver à ce résultat sûrement, en peu de temps et pour tous. La théorie musicale enseignée par cette école, en même temps qu'elle est accessible à toutes les intelligences, est déduite d'analyses scientifiques sérieuses, aussi est-elle la seule vraie, et la notation chiffrée elle seule permet de développer avec fruit cette théorie. La musique vocale doit-être la base de toute étude musicale, et l'on ne doit toucher à un instrument que lorsqu'on est parfaitement maître de la musique vocale. Actuellement c'est presque toujours le contraire qui a lieu on commence par le toit la construction de l'édifice. (4)

Les instruments créés par l'homme à l'imitation grossière de la voix sortie parfaite des mains du Créateur, ont dû avoir recours à une multitude de signes. Ne possédant pas comme la voix la faciliter de changer de ton à volonté, sans employer à chaque changement un doigter, un mécanisme nouveau, il leur a fallu des signes, des sons fixés, correspondant invariablement à chaque ton ou chaque touche. De là l'idée absurde du ton absolu. Les instruments ne pouvant arriver à la perfection de la voix, ont forcée-celle-ci à descendre vers eux, à employer leurs signes. Alors l'étude de la musique vocale, c'est-à-dire de la *musique*, devint hérissée de difficultés de tout genre, et l'on put constater ce résultat que sur cent personnes, une ou deux tout au plus lisent couramment la musique sans le secours d'un instrument et j'exagère en moins. Ainsi donc, laissons, comme le dit spirituellement M. Chevé, aux instruments les béquilles (dièzes, bémols, armures, clés, etc) sans lesquelles il ne sauraient marcher, et reprenons l'usage de nos deux bonnes jambes. . . . On nous a dit souvent: mais alors il faut faire deux études? Je répondrai d'abord que le grand nombre ne se destine pas à la musique instrumentale, et quand cela serait, voici une petite comparaison qui résoud la question: Je suppose un homme qui ait appris la langue allemande, mais en se servant des caractères de l'alphabet français. Cet homme saura s'exprimer en allemand, il comprendra tout ce qu'on lui dit en le rapportant à ces caractères. Qui prétendrait que cet homme ne sait pas l'allemand. Consacrez une leçon à lui enseigner l'alphabet de cette langue, et vous verrez s'il est ignorant.

Nous sera-t-il permis de faire ici une objection à l'honorable auteur? C'est un fait généralement admis qu'on ne devient réellement maître d'un instrument et grand artiste, qu'à la condition de commencer dès la plus tendre jeunesse l'étude d'un instrument. On peut d'ailleurs avoir beaucoup de dispositions pour la musique instrumentale sans avoir aucune aptitude au chant. A. D.

Non ! Car il a commencé par apprendre la chose, qui est l'essentiel, avant le signe, qui est l'accessoire. Il en est de même pour nous. Lorsqu'un élève saura au bout de peu de temps et sans effort chanter à vue, écrire un air qu'il entendra chanter, lorsqu'il saura à fond la vraie théorie musicale, pourra-t-on dire qu'il n'est pas musicien. Que sera pour lui un changement de signes quand il connaîtra à fond la chose ? Présente-t-on dans nos écoles à un petit enfant qui prend sa première leçon de lecture, un alphabet gothique, chargé d'ornementations calligraphiques inutiles et qui ne servent qu'à obscurcir l'idée contenue sous le signe ?

PRATIQUE.

2^{me} leçon. Commencez toujours une leçon en récapitulant ce qui a été fait dans la précédente.

Pour accoutumer les élèves à retrouver la tonique, ou do, après chacune des cinq premières notes, demandez (toujours sans les signes, en interrogeant la pensée). *do, ré, mi, fa, sol, do, — do, ré, mi, fa, do, — do, ré, mi, do, — do, ré, do.* — Même travail pour trouver la dominante, ou sol. — *sol, fa, mi, ré, do, sol. — sol, fa, mi, ré, sol. — sol, fa, mi, sol. — sol, fa, sol.* — Ensuite, *do, ré, mi, fa, sol, sol, fa, mi, ré, do. — do, ré, mi, fa, la, mi, ré, do. — do, ré, mi, mi, ré, do, etc*, pour apprendre à monter et redescendre, ce groupe des cinq premiers sons de la gamme. Refaites le même exercice, mais sans faire dire deux fois la note du milieu. Appliquez le même moyen à *sol, fa, mi, ré, do, do, ré, mi, fa, sol*, etc. Puis le tout au tableau avec les signes. Il suffit simplement d'écrire au tableau noir les cinq chiffres 1 2 3 4 5 et de promener la baguette de l'un à l'autre selon l'ordre de l'exercice.

Pour varier, passez à un exercice de mesure. Faites dire aux enfants, plusieurs fois de suite et sans mouvement de la main, ce petit mot : *ta é, ta é*, de manière que les deux voyelles, *a é*, frappent l'oreille à intervalles très réguliers, absolument comme le tic tac d'une pendule ; — faites leur observer cette régularité.

Enseignez à battre la mesure à deux temps, en abaissant vivement la main pour le premier, et l'élevant pour le second. Seulement faites donner après avoir baissé ou levé la main, un second petit mouvement, afin de préparer à fractionner chaque temps en deux parties égales. Joignez ensuite la parole à l'action, en prononçant à chaque temps *ta* pour le premier coup, *é* pour le second. La voyelle *a* doit toujours arriver au moment où la main se déplace. Ce moyen est infaillible, suivez-le exactement. — Quant à ce mot *ta é* j'expliquerai plus tard sa signification. Contentez-vous

de dire à vos élèves que c'est un instrument pour mesurer la durée de l'unité dans la division binaire du temps.

(A suivre.)

A. MEYLAN.

INTÉRÊTS DE LA SOCIÉTÉ

Dans notre numéro du 4^{er} avril, nous avons publié le texte de la lettre adressée par le comité central de la Société des instituteurs de la Suisse romande au Conseil fédéral, pour lui demander un subside en faveur de la délégation que l'assemblée générale de Fribourg a décidé d'envoyer à l'Exposition universelle de Paris, dans le but d'étudier ce qui concerne l'éducation populaire. La réponse du Conseil fédéral, faisant suite à la dite lettre, était, on le sait, négative, et le refus de cette haute autorité se basait sur le fait que « la Confédération a renoncé à faire contribuer les » cantons aux frais de l'Exposition, précisément pour leur rendre d'autant » plus possible de faciliter d'une manière convenable la visite de l'Exposition et son utilisation pour l'avancement de la prospérité indigène. »

Nous avons annoncé en même temps que le comité central avait adressé une demande analogue aux gouvernements des cantons de la Suisse romande où la Société a des sections, savoir ceux de Berne, Fribourg, Neuchâtel, Vaud et Genève, et nous promettons de faire connaître, dans le numéro suivant, les réponses que le comité recevrait, voulant attendre qu'elles lui soient toutes parvenues, afin de ne pas influencer, par la publication des premières arrivées, les gouvernements qui n'avaient pas encore pris de décision. Grâce au peu d'empressement que quelques-uns de ceux-ci ont mis à répondre, ce n'est qu'aujourd'hui que nous pouvons tenir notre promesse.

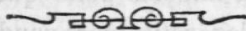
Le gouvernement de *Vaud* (déjà le 6 mars) et celui de *Berne* (le 26 avril) ont répondu dignement à cette demande et ont alloué chacun la somme de 400 fr., ce dont le comité nous charge de leur témoigner ici publiquement, au nom de la Société, sa plus vive reconnaissance. Ceux de *Genève* (le 8 mars) et de *Fribourg* (seulement le 3 juin et après recharge) ont refusé catégoriquement tout appui, le premier se basant sur ce que « le Grand Conseil de ce canton s'est prononcé contre toute allocation de cette nature, » et le second alléguant que « la position financière où il se trouve l'oblige de regarder aux plus petites dépenses. »

Quant au gouvernement de *Neuchâtel*, dont quelques membres avaient promis (si nous sommes bien renseignés) que cette demande serait favorablement accueillie, il a refusé son appui à la Société des instituteurs,

tout en ayant l'air d'entrer dans ses vues. Dans sa réponse (du 14 mai seulement), il dit ; « Pour faire bénéficier de l'Exposition la *Section pédagogique*, le Conseil d'Etat a chargé M. le Dr Hirsch, directeur de l'observatoire cantonal et président-rapporteur de la *délégation d'industriels* chargée de visiter l'Exposition, d'étudier tout ce qui a trait à la *pédagogie*. »

Nous apprenons que le comité cantonal neuchâtelois de la Société des instituteurs se propose d'appeler de cette décision au Grand Conseil, attendu que, outre l'exposition du matériel d'école et des objets, moyens et méthodes d'enseignement, formant deux des groupes de la grande exposition, il sera organisé une *exposition scolaire spéciale*, par les soins et dans les locaux du ministère de l'instruction publique, et qu'ainsi la part faite à l'éducation populaire dans cette grandiose exhibition des produits de l'intelligence humaine est assez importante pour réclamer des experts spécialement versés dans cette partie. En outre, MM. Villommet et Biolley, instituteurs à Neuchâtel, qui avaient été désignés par le comité central comme délégués pour représenter la section de ce canton, ont déclaré, et cela afin qu'aucune question de personnes ne puisse être mise en jeu, décliner l'honneur qui leur a été fait et s'en remettre purement et simplement à la décision qui sera prise par la prochaine assemblée générale des instituteurs neuchâtelois.

— Pour compléter nos renseignements sur ce sujet, nous ajouterons que la *commission spéciale de l'Exposition*, chargée par le comité central d'aviser aux voies et moyens de réaliser le projet en question, réunie dimanche 9 juin à Neuchâtel, a choisi M. le professeur Daguët comme président et rapporteur général de la délégation, et décidé, entr'autres, que les sections cantonales qui se réuniront d'ici à l'époque fixée pour le voyage, seront appelées à se prononcer sur le choix des délégués représentant leur canton, déjà désignés éventuellement par le comité central. C.-V.



Le comité cantonal de la section vaudoise de la Société des instituteurs de la Suisse romande

Aux instituteurs et amis de l'instruction membres de cette Société

Messieurs et chers collègues,

La réunion cantonale, annoncée dans l'avant-dernier numéro de l'*Educateur*, a été fixée, ensuite des vœux émis par quelques conférences de cercle, au *vendredi 28 juin courant*, à 9 heures du matin. Elle se tiendra dans la grande salle de l'*Hôtel des Alpes*, près la gare de Lausanne.

ORDRE DU JOUR :

1^o Propositions et délibération sur la marche à suivre pour l'étude convenable, par la section cantonale, des questions choisies par le comité central pour être traitées dans l'assemblée générale de 1868. — Eventuellement; discussion préliminaire sur ces questions et désignation des rapporteurs cantonaux.

2^o Propositions relatives à la réunion générale qui doit avoir lieu à Lausanne en 1868. — Eventuellement : nomination d'un comité d'organisation de la fête.

3^o Propositions de quelques conférences de cercle et de district relatives au nombre de réunions de ces conférences et à l'institution d'une *conférence cantonale*.

4^o Rapport de gestion du comité cantonal et renouvellement de celui-ci.

5^o Communication relative à la visite de l'*Exposition universelle* par une délégation de la Société et nomination définitive des délégués vaudois.

Messieurs et chers collègues.

En vous communiquant la convocation et l'ordre du jour ci-dessus, nous nous plaignons à croire que vous comprendrez tous suffisamment l'importance de cette réunion pour que vous vous y rendiez aussi nombreux que possible.

Nous avons d'ailleurs le plaisir de pouvoir vous annoncer que le Département de l'Instruction publique et des Cultes, en réponse à une communication que nous lui avons faite, nous a informés « qu'il approuve cette réunion, — qu'il autorise les ré-
» gents qui y assisteront à donner congé à leurs écoles respectives le dit jour, 28,
» et le lendemain 29, — qu'enfin il accepte l'invitation du comité à s'y faire repré-
» senter. » — Les commissions d'écoles ont été avisées de cette autorisation par circulaire du Département.

Le corps enseignant primaire saura, nous aimons à l'espérer, par son empressement et son zèle à assister à cette réunion, se montrer digne de la sollicitude et de la sympathie que le Département veut bien lui témoigner. Ne pas le faire serait de l'ingratitude.

D'un autre côté, plusieurs instituteurs et amis de l'instruction présents à l'assemblée générale de Fribourg, l'année dernière, ont été frappés et peints du peu de travaux faits par les sociétaires vaudois sur les objets mis à l'étude. Malgré cela, Lausanne a été choisie pour siège du prochain *congrès* et le Comité directeur pris dans notre section cantonale. Il importe donc que celle-ci réponde dignement à l'honneur qui lui a été fait, que les instituteurs vaudois reconquièrent la place qu'ils doivent occuper dans la partie active de notre société, laquelle n'a point été fondée uniquement pour fournir à ses membres l'occasion de se récréer et de fraterniser ensemble, mais aussi et surtout pour leur procurer un moyen de travailler d'un commun accord à la réalisation de son but : le développement de la science pédagogique, le perfectionnement des méthodes d'enseignement, en un mot, l'avancement de l'éducation populaire. — Ainsi, chers collègues, mettons-nous tous courageusement à l'œuvre, et que notre réunion du 28 juin soit une preuve que nous n'avons pas démerité de la confiance de nos confédérés de la Suisse romande.]

En espérant donc avoir la satisfaction de pouvoir serrer des centaines de mains

amies le 28 juin, nous vous assurons, Messieurs et chers collègues, de notre patriotique et fraternel dévouement.

Lausanne, le 10 juin 1867.

Au nom du Comité :

Le président,

CHAPPUIS-VUICHOD, député.

Le secrétaire,

A. ESTOPPEY, instituteur.

N.B. Les sociétaires disposés à participer au modeste banquet qui suivra la séance, sont priés de s'annoncer, *avant le dimanche 23 courant*, au président du comité. Pour simplifier, il serait à désirer que ces annonces se fissent collectivement par les soins des présidents de conférences de cercle.

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Le Globe, journal géographique. Organe de la Société des géographes.

Depuis longtemps déjà nous nous proposons de recommander cet excellent recueil aux instituteurs qui aiment et cultivent avec prédilection la géographie. Et quel est l'instituteur, quel est l'homme cultivé qui pourrait rester indifférent à une étude à la fois aussi attrayante, aussi propre à étudier les horizons de la science géographique.

Le *Globe* se compose de plusieurs parties. Mémoires, mélanges et nouvelles, articles bibliographiques et enrichis de cartes exécutées avec la correction et le talent qu'on peut attendre d'hommes distingués dans leur spécialité. Prenons pour exemple l'année 1866. Nous y trouvons une variété d'articles remarquables, dus en grande partie à des voyageurs de notre pays. M. Aimé Humbert, recteur de l'Académie de Neuchâtel et notre envoyé au Japon, y figure par une étude de la mer qui baigne ce pays; un voyageur et artiste vaudois, M. Auguste de Molin, connu par ses captivantes lettres sur l'île de Java, qu'il a répétées dans plusieurs villes, a tracé un tableau de son séjour à Singapour; M. A. Clément a raconté son séjour dans la Mésopotamie; M. de Mestrès, de Genève, une expédition dans le pôle nord; un géographe genevois plein de talent, M. Chaix, a écrit sur le Sénégal et la Gambie. Aux articles originaux, le *Globe* joint la traduction de morceaux importants de géographie, de récits de voyages, et le compte-rendu des nouvelles et travaux qui intéressent surtout la science de la terre et de ses habitants. C'est ainsi qu'on a reproduit les lettres savantes de M. Desor de Neuchâtel au célèbre chimiste bavarois Liebig sur le Sahara. Des correspondances instructives ou piquantes achèvent de faire du *Globe* un des recueils les plus estimés et les plus utiles qui paraissent dans le monde des voyages et des découvertes.

A. D.

CHRONIQUE SCOLAIRE

VAUD. — *Bibliothèque des régents.* — Le catalogue de cette bibliothèque étant soumis à une refonte complète, dont il avait grand besoin, les demandes de livres ne pourront plus être prises en considération aussi longtemps que durera cet important travail. Les ayant-droit feront donc bien de s'abstenir de toute demande jusqu'à ce qu'ils aient reçu le nouveau catalogue, qui sera adressé à chacun d'eux.

En outre, il importe que les retardataires pour la rentrée des livres qu'ils ont en mains les renvoient immédiatement, afin de permettre que ce travail de réorganisation s'opère le plus promptement et le plus complètement possible. Il serait fâcheux que dans ce cas les convenances ou la négligence de quelques-uns vissent entraver la rapide exécution de cet ouvrage et compromettre les intérêts de la généralité en forçant l'autorité à retarder la réouverture de la bibliothèque et à prendre peut-être des mesures de sévérité dont les innocents pâtiraient comme les coupables.

NEUCHÂTEL. — Le 8 juillet prochain, la *Société cantonale de chant des instituteurs* se réunira au Landeron, bourg pittoresquement situé sur la Thièle et connu par la cordialité de sa population. A 10 heures du matin commenceront les répétitions; à 1 heure aura lieu le concert; à 2 heures l'agape fraternelle.

— L'abrégé d'*Histoire nationale*, composé par M. Daguet, a été remis en manuscrit à la commission d'Etat, qui l'a renvoyé à l'examen d'une commission spéciale.

FBIBOURG. — Nous avons reçu trop tard pour pouvoir en faire paraître le résumé dans ce numéro, deux comptes-rendus de la *réunion cantonale des instituteurs*, qui a eu lieu à Romont le 3 juin. Nous donnerons quelques détails sur cette intéressante fête scolaire, dans notre prochain numéro.

ARGOVIE. — Ce canton a perdu un de ses hommes d'école les plus distingués et les plus regrettable, dans la personne de M. Charles Frickart, maître de mathématiques et d'histoire naturelle pendant 35 ans à Zofingue, et qui pendant 10 ans y a revêtu les fonctions de recteur de l'école de district. Homme de cœur et caractère d'or avant tout, M. Frickart était la modestie et on peut dire la bonhomie même. C'était un ami chaud de la jeunesse et du corps enseignant, et un vrai patriote; doué d'une activité rare, on le trouvait partout où il y avait du bien à faire, et si les instituteurs de Zofingue peuvent être comptés au nombre des plus actifs, c'est à lui qu'on le doit. Comme on connaissait son zèle, on en abusait parfois pour le surcharger de travail; aussi s'est-il vu plus d'une fois obligé de refuser le surcroît de travail qu'on voulait lui imposer. Et encore peut-être est-il mort à la peine.

M. Frickart laisse une veuve et trois enfants. Puissent-ils trouver des protecteurs et des amis dans cette commune de Zofingue pour laquelle il a si longuement et si vaillamment travaillé. Puisse aussi l'esprit de ce digne éducateur lui survivre et se perpétuer dans ses successeurs. Au convoi de ce noble chef d'école, se pressaient une foule d'instituteurs, de personnes de toutes les conditions, non seulement de la ville de Zofingue, mais de tous les environs. (*Schweizerischer Lehrerzeitung*)

LUCERNE. — Peu de cantons qui aient plus de sociétés que le nôtre en tous genres: sociétés littéraires, philanthropiques, militaires, gastronomiques, récréatives, etc., etc. Nous n'en comptons pas moins de 30, qui ont environ de 1500 à 2000 membres. A la vérité, on peut faire double et même triple emploi; on connaît même des particuliers qui font partie de dix sociétés, à condition sans doute de ne jouer que le rôle de *figurant* dans la plupart ou dans toutes.

Nous avons eu aussi, cet hiver, dix-sept séances publiques sur des sujets variés, et où l'on était admis moyennant 2 fr. par tête et 5 fr. par famille. Le produit de ces séances sera consacré à former des subsides en

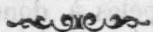
faveur de jeunes gens dénués de fortune qui se vouent aux études scientifiques.

Le mois dernier, il s'est créé une nouvelle *société pédagogique*, dans le but surtout de provoquer une entente plus étroite entre l'école et les parents. Des réunions mensuelles auront lieu à cet effet et on y joindra la lecture de mémoires.

BELGIQUE. — Il se discute maintenant dans les Chambres belges des questions de la plus haute importance pour ce pays, au point de vue national et scolaire. La condition de savoir lire et écrire, pour exercer les fonctions électorales, a été l'objet d'une discussion extrêmement intéressante dans une des séances de la Chambre des députés. Le projet du ministère tend à exiger un certificat d'études *moyennes* de ceux qui ne peuvent pas payer le *cens* électoral, qui serait fixé à 15 francs, au lieu de 42 qu'on paie actuellement dans les grandes villes, car le suffrage universel n'existe pas en Belgique. M. Vanderpeerboom, ministre de l'intérieur, et le gouvernement en général, se basent, pour exiger un certificat d'études moyennes, sur le fait que la fréquentation des écoles primaires pendant trois ans ne suffit pas pour donner une instruction suffisante à ceux qui les fréquentent très jeunes et qui quittent l'école à 10 ou 11 ans. Un orateur pense que la Belgique ferait bien de voter le suffrage universel qu'une puissance étrangère propose à ce pays. Il pourrait se rallier cependant à la proposition d'exiger les connaissances primaires sans qu'il puisse y avoir une garantie de capacité.

» Il est beaucoup d'individus, dit-il, ne sachant ni lire ni écrire, qui sont » cependant supérieurs intellectuellement à ceux qui possèdent ces éléments d'instruction. CEUX QUI SAVENT LIRE ET ÉCRIRE, S'ILS N'APPRENNENT » PAS A PENSER, NE POSSÈDENT ABSOLUMENT RIEN; CE QU'IL FAUT FAIRE, C'EST » D'ÊTRE PENSANT, et c'est à la puissance de la pensée seulement que l'on » distingue un homme dont l'intelligence est développée, qu'il sache lire » ou non, d'un homme qui sait lire, mais dont l'intelligence est inerte.

» J'ai lu quelque part que la seule différence entre l'homme qui sait lire » et écrire, mais qui ne pense pas, et l'homme qui ne sait pas lire et » écrire, c'est la différence entre un perroquet qui parle et un perroquet » qui ne parle pas. »



Souscription en faveur de M. Corboud, instituteur aveugle.

Montant des listes précédentes	Fr. 527 50
Des instituteurs de Porrentruy, par M. le professeur Favrot. (Reçu déjà le 16 avril et omis involontairement dans les listes précédentes)	» 25 —
Des instituteurs de Délémont, par M. Fromaigeat	» 17 40
Anonyme de Lavaux	» 2 —
De la conférence des régents du cercle de Lucens	» 10 —
Total	Fr. 581 60

(NB. L'auteur de l'envoi de timbres-poste est prié de s'annoncer au rédacteur en chef.)

Petite correspondance.

A M. Ducotterd, à Fribourg: Encore impossible de faire paraître votre article dans ce numéro-ci. Ce sera sans manque pour le prochain.

A M. Biolley, à Neuchâtel: Merci de votre travail sur les bibliothèques d'instituteurs. Il paraîtra le 1^{er} juillet.

Le Rédacteur en chef, Alex. DAGUET.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES DU CANTON DE VAUD

Un concours est ouvert pour la repourvue de la chaire de théologie systématique et historique de l'Académie de Lausanne, vacante par le décès du titulaire.

Les aspirants seront appelés à subir les examens publics prévus par l'article 22 du règlement pour l'Académie, du 29 septembre 1849.

Les candidats feront parvenir au Département de l'instruction publique et des cultes, avant le 1^{er} août, époque de la clôture du concours, au moins 200 exemplaires de la dissertation mentionnée au § a de l'article précité. Il leur sera accordé une indemnité pour frais d'impression.

Le Département donnera aux aspirants qui le demanderont des renseignements ultérieurs sur le traitement et sur le nombre des leçons affectées à cette place.

*Le chef du Département,
V. RUFFY.*

CONCOURS

Un concours est ouvert pour la repourvue de deux places de régents à Sainte-Croix :

1^o Celle de régent de la première école de garçons du village. Fonctions : 33 heures de leçons par semaine, service d'église alternativement avec les régents de la paroisse. Traitement : 900 fr., écolage de 180 fr.; le logement, le jardin et le plantage seront remplacés par une indemnité de 200 fr.; le bois nécessaire pour chauffer la salle d'école.

2^o Celle de régent de la seconde école de garçons du village. Fonctions : 33 heures de leçons par semaine, service d'église avec les régents de la paroisse. Traitement : 800 fr., écolage de 180 fr.; le logement, le jardin et le plantage sont remplacés par une indemnité de 200 fr.; le bois nécessaire pour chauffer la salle d'école. Les deux régents nommés seront appelés à donner des leçons à l'école moyenne ; le salaire est réglé de gré à gré avec la municipalité. L'entrée en fonctions pour la première école de garçons aura lieu immédiatement après l'examen, et en St-Martin pour la seconde école. Les examens pour repourvoir ces deux places auront lieu à Ste-Croix, le mardi 25 juin, dès 9 heures du matin. S'annoncer, en envoyant ses papiers 8 jours à l'avance, au président de la commission des écoles (paroisse du village).

ÉCOLE MOYENNE ET INDUSTRIELLE DE LAUSANNE

Les examens d'admission dans la 4^e classe de l'école auront lieu les 1^{er}, 2 et 3 juillet, et ceux d'admission dans la classe préparatoire le 6, chaque jour à 7 heures du matin.

Les examens promoteurs pour les autres classes commenceront le 17 juin.

Pour renseignements et inscriptions, s'adresser au soussigné,

G.-H. BORGEAUD, directeur.

NB. Rentrée des classes le 20 août.